

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT

de la MOSELLE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE RAVILLE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
10	10	8

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 mars à vingt heures le Conseil Municipal de Raville s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Michel URBAN, Maire.

Date de la convocation

14/03/2025

**Présents** : BECKER Cyrille - BECKER Mélanie - BERGER Delphine - DUCLERMORTIER Denis - ERHARD André - GOBILLOT Matthieu - URBAN Michel - TROSZCZYNSKI Céline

**Absents excusés** : ZIPPEL Florianne - BENOIT Pierre

**Nombre de Procuration** : 0

### DCM 12/2025 : PARTICIPATION DES COMMUNES AU FONCTIONNEMENT DU REGROUPEMENT SCOLAIRE.

Le premier adjoint rappelle les sources de financement du budget du groupe scolaire de Raville :

- participations des familles
- subventions CAF
- revenu de l'installation photovoltaïque
- participations des communes

Cette dernière a été voté dans le budget 2025 à hauteur de 135000.00€.

La clé de répartition entre les communes est la suivante pour 2025 :

- |                          |                 |         |                 |
|--------------------------|-----------------|---------|-----------------|
| • Raville =              | 253 hab. (2021) | 26.75 % | soit 36112.50 € |
| • Fouligny =             | 194 hab. (2022) | 20.50 % | soit 27675.00 € |
| • Servigny les Raville = | 499 hab. (2021) | 52.75 % | soit 71212.50 € |

Il est proposé de faire un premier appel de fond représentant les 4/10 des sommes au 1 avril 2025, puis 1/10 les 1<sup>er</sup> mai, juin, juillet, septembre, octobre et novembre 2025

Sur proposition du Maire, le conseil municipal de Raville, après en avoir délibéré à l'unanimité POUR

**DECIDE :**

de fixer la clé de répartition des frais du groupe scolaire de Raville entre les communes pour 2025 comme suit :

- |                          |         |                 |
|--------------------------|---------|-----------------|
| • Raville =              | 26.70 % | soit 36112.50 € |
| • Fouligny =             | 20.42 % | soit 27675.00€  |
| • Servigny les Raville = | 52.88 % | soit 71212.50€  |

d'émettre les titres correspondants aux dates mentionnées ci-dessus

Fait à RAVILLE, le 25 mars 2025

conforme au registre

« Certifiée exécutoire »



La secrétaire de séance  
Marie-Pierre CHLOUP SURMELY